



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 OCTOBRE 2025**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER		X			
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL		X	P		M. Jean-Noël BEAUDOIN
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN		X	P		M. Éric ROBERT
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Anita BONNIER		X	P		Mme Lucie GUERINEL
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER		X	P		M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juin dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

Finances

- **Délibération n° 057 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Année 2026**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 058 : Attribution d'un fonds de concours santé à la commune de Sion les Mines**

Adoption à l'unanimité.

M. Bruno DEBRAY remercie les conseillers communautaires de l'attribution de ce fonds de concours à la commune de Sion les Mines.

- **Délibération n° 059 : Attribution d'un fonds de concours santé à la commune de Marsac sur Don**

Adoption à l'unanimité.

M. Hervé de TROGOFF remercie à son tour la Communauté de Communes et le Conseil Communautaire de cette attribution qui va permettre à la commune de Marsac sur Don de réaliser ce projet malgré un contexte financier difficile.

- **Délibération n° 060 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villepôt**

Adoption à l'unanimité.

M. Philippe DUGRAVOT adresse ses remerciements à la Communauté de Communes ainsi qu'au Conseil Communautaire pour l'attribution de ce fonds de concours à la commune de Villepôt.

- **Délibération n° 061 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Petit-Auverné**

Adoption à l'unanimité.

M. Olivier POIRIER remercie les conseillers communautaires de l'octroi de ce fonds de concours au nom de la commune du Petit-Auverné.

- **Délibération n° 062 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Aubin des Châteaux**

Adoption à l'unanimité.

M. Daniel RABU indique que les élus de Saint-Aubin des Châteaux s'associent aux enfants qui utilisent les locaux qui vont être rénovés grâce audit fonds de concours pour remercier le Conseil Communautaire et saluer cette décision.

- **Délibération n° 063 : Décision modificative n° 1 du budget annexe SPANC**

Adoption à l'unanimité.

Economie

- **Délibération n° 064 : Cession de parcelle à ARTBAT SYSTEM - FVLD – Zone d'activités intercommunale de Gravotel à MOISDON LA RIVIERE**

Adoption à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale et Mutualisation

Personnel

- **Délibération n° 065 : Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents**

M. Philippe DUGRAVOT précise que le dispositif qui vient d'être exposé au travers de la lecture de la délibération constitue une avancée sur le plan social importante et même majeure pour les agents de la collectivité. Il vient compléter le dispositif de prévoyance mis en place cette année.

M. Jean-Noël BEAUDOIN informe que ce dossier a également été présenté lors du conseil municipal à Erbray. Il demande si un sondage a été réalisé auprès des agents de la collectivité afin de savoir quel nombre était susceptible d'adhérer. Il indique que la commune d'Erbray a lancé ce recensement afin de pouvoir estimer les coûts engendrés. Il fait observer par ailleurs que si le conjoint d'un agent a déjà une mutuelle, ledit agent n'est pas obligé de souscrire.

M. Philippe DUGRAVOT rappelle que la collectivité dénombre plus de 240 agents aujourd'hui. Il informe que lors de la réunion du Comité Social Territorial, un point a été effectué sur les intentions des agents d'adhérer ou pas au dispositif. Selon lui, il pense qu'un nombre important d'agents fera le choix d'adhérer. Il fait remarquer par ailleurs qu'il sera nécessaire d'examiner dans le détail les situations de chacun. Enfin, il ajoute que progressivement, il pourra être mesuré le nombre d'agents qui ont adhéré à ce dispositif sur l'ensemble de l'intercommunalité.

M. le Président relève l'importance de la question de M. Jean-Noël BEAUDOIN en précisant qu'un inventaire est en cours. Les agents sont en effet actuellement sollicités afin de savoir s'ils sont intéressés. Il informe que d'ici la fin de l'année, les résultats de ce recensement seront connus.

Adoption à l'unanimité.

Environnement

- Délibération n° 066 : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030

M. Bernard GAUDIN souligne qu'il était absent lors du vote du PCAET et informe que néanmoins, il aurait voté pour. Il émet quelques remarques sur les documents transmis. La première concerne l'adaptation au changement climatique. Il considère que ce sujet est très peu évoqué dans le document et se traduit par l'absence d'actions et d'orientations concrètes. Il demande si lors du bilan intermédiaire, lequel est prévu dans le document, il sera possible de revenir sur ces scénarios d'adaptation au changement climatique qu'il estime nécessaires. Il ajoute qu'à ce jour, il est évoqué de façon officielle un scénario à + 4° qui nécessite forcément à tous les niveaux de la vie sociale et locale, une adaptation ou une anticipation sur des changements de cette nature.

Il émet une deuxième remarque qui porte sur le bilan intermédiaire. Il fait observer l'absence de précisions sur la date. Selon lui, il aurait été intéressant d'indiquer la date du bilan intermédiaire dans le corps de la délibération afin de faciliter les recherches pour chacun.

Par ailleurs, il fait part de son étonnement quant à la position de l'autorité environnementale sur ce dossier. L'autorité a pour mission d'orienter ce type de document et de fait, contraint les territoires à s'emparer de ce type de dossier. Il se dit surpris de la réponse de l'autorité de l'État qui ne s'intéresse pas à ce sujet au point de dire qu'elle n'émettra pas d'avis. Il souligne également que le fait de dire qu'ils n'ont pas les moyens, interroge sur la situation de l'État aujourd'hui. Il fait remarquer que ce travail nécessite beaucoup de moyens, que ce soit des moyens financiers mais aussi beaucoup de moyens humains. Il ne comprend donc pas que l'autorité n'intervienne pas.

Il fait le lien avec la loi de programmation de l'énergie. Cette loi qui reste en souffrance, doit prévoir à l'horizon 2030 toute la production d'énergie pour la France. Il souligne que cette loi devait être votée et ne l'est toujours pas aujourd'hui. De son point de vue, cette situation crée des difficultés pour les territoires qui souhaiteraient s'engager dans un Plan Climat Air Énergie étant donné qu'ils ne possèdent pas de guide. Il demande si à l'occasion de la présentation de cette loi, qu'il souhaite rapide, il sera possible de revenir sur certains points objectifs de ce PCAET.

Enfin, s'agissant de la dernière remarque, il relève que le territoire émet beaucoup de gaz à effet de serre lié à la production animale notamment. Il demande la possibilité de pondérer ces chiffres. Le fait d'enregistrer les émissions de méthane comme étant un poids pour le territoire le surprend un peu, même si cette situation existait déjà.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que le bilan intermédiaire permettra de revenir notamment sur le changement climatique. En effet, le changement climatique évolue rapidement et le PCAET devra s'adapter. Concernant la date du bilan intermédiaire, il rappelle que le PCAET couvre la période de 2025 à 2030. Il pense que le bilan intermédiaire interviendra en 2028 ou 2029 sachant que l'année 2028 serait idéale de son point de vue. Concernant l'autorité environnementale, il pense que chacun est bien conscient de l'absence d'actions sur ce dossier de la part des services de l'Etat. Il signale qu'il aurait presque été reproché à la collectivité d'avoir lancé une consultation qui a duré trois mois à savoir du 1er juillet au 30 septembre. Il informe qu'il avait été répondu à la collectivité que le personnel de l'administration était en congés. Pour autant, l'administration a eu trois mois pour répondre.

Pour ce qui est de la remarque sur les émissions de gaz à effet de serre, il rappelle que ce sujet a déjà été évoqué et discuté en commission lors de laquelle chacun s'était accordé sur le fait que pour limiter les effets du changement climatique, il était préférable de garder les élevages et le bocage, même si le méthane est compté dans les gaz à effet de serre. M. Sébastien CROSSOUARD indique également souhaiter que les chiffres soient pondérés.

M. Bruno DEBRAY souligne qu'il existe également des récupérations de gaz à effet de serre dues aux prairies.

M. Sébastien CROSSOUARD informe également que le territoire est l'un des plus gros puits carbonés de Loire-Atlantique, comme le note le PCAET.

M. Jean-Noël BEAUDOIN fait remarquer que le territoire se situe en milieu rural. Pour se rendre à son travail, chacun utilise son véhicule. Le territoire ne dispose pas en effet de transports en commun comme peuvent en être desservies les zones urbaines.

M. le Président ajoute, concernant le bilan intermédiaire, que les renouvellements de conventions de partenariat avec les chambres consulaires ont été signés à l'occasion de la Foire de Béré et notamment celle avec la Chambre d'agriculture. L'aspect climatique prend une place importante. Il indique que rien n'empêche d'actualiser ce document tous les ans. Il fait observer que beaucoup de personnes ont reproché aux agriculteurs de produire du méthane. Il se réjouit aujourd'hui que les agriculteurs qui produisent de la viande puissent enfin vivre de leur métier car pendant 20 ans, ils ont été asséchés financièrement. Il souligne que le territoire possède une spécificité agricole qui le caractérise. Il rappelle que la convention avec la Chambre d'agriculture prévoit d'agir sur les transitions environnementales.

Mme Catherine CIRON apporte une précision sur l'aspect climatique en indiquant que les enjeux ont été hiérarchisés. L'aspect du climat est intégré dans les enjeux majeurs en page 64 du document. Elle précise également que le document dispose d'une synthèse en toute fin.

M. Bernard GAUDIN demande un élément de réponse à M. Sébastien CROSSOUARD concernant la loi de programmation de l'énergie. Lorsqu'elle sera promulguée, il fait remarquer qu'il sera nécessaire de s'assurer des effets qu'elle aura ou non sur le plan climat.

M. Sébastien CROSSOUARD acquiesce en indiquant qu'il faudra en effet être vigilant. Au regard du contexte actuel sur l'instabilité du gouvernement, il ne peut se prononcer sur la date de promulgation de cette loi.

M. le Président souligne qu'avant la promulgation des lois, il convient d'abord de légiférer. Il rappelle que le Parlement est parti en vacances le 13 juillet pendant 8 semaines.

M. Jean-Noël BEAUDOIN s'interroge sur l'agrivoltaïsme. Ce système de production d'énergie peut être très vertueux mais également négatif pour le monde agricole. L'installation de panneaux solaires va se multiplier au détriment de l'élevage d'animaux. Il signale que cette situation impliquerait une augmentation du prix des terres. Il précise qu'il sera donc nécessaire d'être vigilant lors de la création d'énergies vertes.

M. le Président indique que les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur production. S'ils se tournent vers d'autres projets, cela signifiera alors que leur travail n'est pas rentable pour eux. Il fait le constat que les exploitations ont diminué de moitié en 10 ans. Il conviendra un jour de se poser la question afin de savoir si les agriculteurs vivront correctement de leur métier et s'ils pourront transmettre leurs exploitations.

M. Jean-Noël BEAUDOIN corrobore les propos de M. le Président. De son point de vue, un agriculteur vit de ce qu'il produit. La production d'énergie devra rester un complément.

M. Sébastien CROSSOUARD complète concernant le sujet de l'agrivoltaïsme en indiquant qu'il attire l'attention notamment des chambres d'agriculture qui sont très vigilantes ainsi que les services de l'État. Il souligne que tous les dossiers doivent passer en CDPENAF. Il informe que sur l'ensemble de la Loire-Atlantique, jusqu'à aujourd'hui, cinq dossiers ont été déposés seulement, dont deux au Grand-Auverné, Il convient donc de relativiser un peu l'impact de ces installations.

M. Philippe DUGRAVOT intervient en précisant que la réglementation a considérablement évolué dans ce domaine à la fin de l'année dernière. Elle impose que lorsqu'on porte un projet d'agrivoltaïsme, il faut du photovoltaïque et une activité agricole au pied qui soit acceptée ensuite par les instances statuant sur le projet.

M. Sébastien CROSSOUARD indique que les premiers projets d'agrivoltaïsme ont semé le trouble. En effet, pour exemple, les agriculteurs mettaient 3 moutons en dessous des panneaux. Aujourd'hui, l'agrivoltaïsme est bien défini et encadré par les chambres d'agriculture et les services de l'État.

Adoption à la majorité.

(1 abstention : M. Hervé de TROGOFF)

Solidarité

- **Délibération n° 067 : Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations agréées Espace de Vie Sociale du territoire**

M. Bernard GAUDIN constate que ce renouvellement de convention reprend les mêmes niveaux de participation de la Communauté de Communes et les mêmes conditions. Il s'agit du maintien du financement actuel. Il informe, à titre personnel, avoir été trésorier d'un des Espaces de Vie Sociale cité pendant quatre exercices comptables. Il fait le constat d'une dégradation progressive des équilibres financiers sur le budget de fonctionnement pour arriver aujourd'hui à une situation quasi inéluctable de déficit chronique. Il estime qu'il serait nécessaire que la Communauté de Communes revoit très rapidement le mode de financement et le niveau de participation auprès des EVS, sans quoi, il y aura des risques de plus en plus évidents que les déséquilibres financiers qui sont en train de se produire se perpétuent et mettent à mal les conditions de vie, de travail et d'exercice des missions de ces EVS.

M. le Président est étonné de cette intervention car M. Bernard GAUDIN devrait plutôt se réjouir du maintien des subventions intercommunales. En effet, certains partenaires se désengagent aujourd'hui en ne versant plus de subventions. La Communauté de Communes a, quant à elle et depuis toutes ces années, toujours honoré ses engagements. Il considère que dans un premier temps, il convient déjà d'apprécier la volonté de la collectivité d'avoir renouvelé ces conventions et maintenu sa participation financière. Il fait remarquer que lors du prochain Conseil Communautaire, le débat d'orientations budgétaires sera évoqué avec toutes les mauvaises nouvelles qui s'accumulent de la part des partenaires financiers. Il souligne qu'une collectivité qui respecte tous ses engagements, tous ses co-contractants et tous ceux qui travaillent bénévolement dans les associations constitue déjà une bonne nouvelle selon lui. Il met l'accent sur la situation rencontrée par des associations qui souffrent actuellement du désistement de leurs partenaires.

M. Bernard GAUDIN répond qu'il a souhaité mettre en exergue une réalité budgétaire d'une des associations EVS mais ne critique pas la gestion de la Communauté de Communes.

M. le Président indique connaître beaucoup d'associations en difficultés. Certaines sont obligées de licencier et d'autres vont devoir être dissoutes. Il souligne que si l'on dressait la liste de tous les désengagements connus, cette dernière serait dramatique. Il remercie en premier lieu les conseillers communautaires de pouvoir présenter cette délibération.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 068 : Demande de renouvellement d'agrément auprès de la CAF pour le Centre socio-culturel intercommunal

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET présente un diaporama rappelant les missions du centre socioculturel et les animations qui sont mises en œuvre. Sur la première diapositive, sont représentées toutes les animations et actions proposées. Il s'agit d'un lieu intergénérationnel et familial où chacun peut se retrouver. En termes d'animations, elle cite « tout petit je lis » qui a été animé par les agents de la médiathèque ou encore, les interventions du relais petite enfance. Le Centre Socio Culturel est également un lieu où les jeunes se retrouvent pour des pratiques sportives, de la nouveauté, de la création ou bien encore de la cuisine en famille. Le lien social et le partage d'expérience est vu au travers de projets ou de différentes thématiques comme la radio, la sculpture, la découverte du miel, etc... Elle précise que ces projets sont travaillés avec les participants tout en respectant leurs attentes.

Elle insiste sur le fait que le Centre Socio Culturel organise des temps forts tout au long de l'année. Des photos sont projetées concernant le Welcome Festival qui a eu lieu le 22 juin dernier. Cet événement rassemble les habitants du quartier mais aussi toutes les associations. Une autre diapositive montre la séance de cinéma de plein air qui s'est déroulée fin août et a permis la diffusion du film « Les petites victoires » sur l'esplanade du Duc d'Aumale. Cet événement s'adresse à tout public et permet de créer du lien, de pouvoir sortir, et de favoriser les rencontres.

Elle rappelle que le Centre Socio Culturel organise la Semaine Bleue qui s'est déroulée au début du mois et qui s'adresse aux seniors. Toutes les associations du territoire sont sollicitées pour proposer différentes actions à cette occasion. Elle revient sur deux temps forts. Le mercredi 1^{er} octobre s'est tenu un forum qui a enregistré 370 visiteurs et 34 exposants qui travaillent autour du vieillissement, de l'adaptation ou de l'autonomie. Le deuxième temps fort s'est déroulé le jeudi à la Halle de Béré avec une guiguite suivie d'un temps de convivialité qui a accueilli 350 personnes. Ont été invités à participer à cet événement 5 classes des lycées Moquet-Lenoir et de l'Institution Saint Joseph mais aussi les jeunes enfants de l'école Claude Monnet.

Mme Jacqueline BOMBRAY ajoute que beaucoup d'émotion régnait à la fin de cet événement puisque les jeunes ont accompagné, dansé et chanté avec les seniors. A la fin de l'après-midi, certains ont éclaté en sanglots et d'autres étaient très émus.

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET complète en indiquant que les jeunes qui ont été sollicités suivent des études en lien avec les services à la personne. Leur participation à cet événement est intéressante et peut donc susciter des vocations. Ces moments ont donc été importants pour les jeunes.

Elle revient sur la mission du Centre socio culturel qui consiste également à accompagner les associations tels que les espaces de vie sociale du territoire. Le Centre apporte son soutien à la vie associative sur tout le territoire communautaire en aidant pour exemple, au montage des dossiers de demande de subvention. Le Centre socio culturel a également proposé un temps de conférence à l'image de la rencontre organisée avec Action solidarité expertise sur la gouvernance d'une association. Le Centre socio culturel organise par ailleurs des formations pour les associations sur des thématiques variées comme les gestes de premiers secours ou sur la prise en main des logiciels bureautiques. Une autre diapositive montre une page d'un outil qui a été créé par le Centre socio culturel pour les associations du territoire. Il s'agit d'un outil collaboratif en ligne qui permet de partager l'information, les documents, mettre en relation avec d'autres interlocuteurs, se renseigner sur le prêt de matériel, etc... Elle souligne que le soutien à la vie associative est primordial sur le territoire.

Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le secrétaire de séance



Lucie GUERINEL

Le Président



Alain HUNAULT